

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance extraordinaire du 21 juin 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 21 juin 2017 à 18 h, à la salle de conseil, située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents : Monsieur Réjean Major Maire
 Monsieur Luc Larivière Conseiller
 Monsieur Steve Lefebvre Conseiller
 Monsieur Yvon Pelletier Conseiller
 Monsieur Gaston Lacroix Conseiller

Sont absents : Madame Karo Poirier Conseillère
 Monsieur Pierre Parisien Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance extraordinaire est ouverte à 18 h 05.

Étant donné que tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité sont présents, ils renoncent tous aux formalités prescrites pour la convocation d'une séance de conseil afin de tenir, une séance extraordinaire dès maintenant.

Les membres du conseil ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire
0-2 Adoption de l'ordre du jour

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Élections 2017 – Vote par correspondance
100-2 Coopérative de solidarité de Bouchette – Demande d'aide financière

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-------------	--

0-2 **Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire**

M.B. 2017-06-21-178

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

0-2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Élections 2017 – Vote par correspondance

100-2 Coopérative de solidarité de Bouchette – Demande d'aide financière

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-------------	--

Adoptée à l'unanimité

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 **Élections 2017 – Vote par correspondance**

M.B. 2017-06-21-179

Considérant la résolution M.B. 2013-06-26-170 adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 26 juin 2013;

Considérant la tenue du vote par correspondance lors de l'élection générale de novembre 2009 ainsi que celle de novembre 2013;

Considérant le faible taux de participation lors de ces deux dernières élections générales en ce qui concerne le vote par correspondance;

Considérant les coûts occasionnés par ce processus;

Considérant que les électeurs inscrits sur la liste électorale peuvent exercer leur droit de vote lors de deux journées, soit le jour du vote par anticipation et le jour du scrutin;

Considérant que les membres du conseil peuvent modifier leur décision relative au vote par correspondance et ce, avant le 1^{er} juillet 2017;

Considérant qu'une copie de la présente résolution doit être transmise au MAMOT et au Directeur général des élections du Québec;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de ne pas tenir de vote par correspondance pour l'élection générale qui se tiendra en novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

100-2 Coopérative de solidarité de Bouchette – Demande d'aide financière

Note au procès-verbal

Ce dossier est à l'étude présentement. Des vérifications sont en cours.

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Aucune question n'est posée.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-------------	--

M.B. 2017-06-21-180

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de lever la présente séance extraordinaire à 18 h 35.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière